



Obligation de la famille pour assumer financièrement une charge

Par **nivo30**, le **14/04/2011 à 14:24**

Bonjour,rnrnMa grand-mère (veuve) a eu 4 enfants (1 vivant et 3 décédés à ce jour). Aujourd'hui elle est dans une maison de retraite. Quand il n'y aura plus d'argent pour payer qui devra payer à sa place. Est ce que son fils restant devra assumer seul cette charge ou est ce que se sera calculé au prorata avec les enfants de ses frères et sœur décédés?rnrnMerci infiniment pour votre réponse.

Par **ange48**, le **22/02/2012 à 13:26**

la reforme du code civil dit que désormais les enfants doivent assistance a leur parent comme l'inverse existait deja et reste d'actualité. Après le fils survivant peut il assumer ou pas cette charge financiere. tout ca demande plus d'explication

Par **amajuris**, le **22/02/2012 à 18:13**

bjr,rnexiste-t-il des petits enfants pouvant être appelés à financer la maison de retraite en plus du fils survivant.rnen cas de désaccord, un juge tranchera en fonction des besoins et des moyens des enfants et petits enfants.rncdt

Par **cocotte1003**, le **22/02/2012** à **19:30**

Bonjour, légalement les petits enfants participent aussi en fonction de leur revenus et de leurs charges comme vous l'a dit Amatjuris sauf qu'en isere le conseil général prend en charge la part des petits enfants, à voir donc si dans votre région s'est aussi le cas, cordialement